

# La Révolte

N° 102

Juin 2024

«Le seul moyen d'affronter un monde sans liberté est de devenir si absolument libre qu'on fasse de sa propre existence un acte de révolte.» Albert Camus



« Comment n'êtes-vous pas avec eux, vous, les victimes de la réaction, vous qui souffrez de l'oppression et de l'injustice ! Est-ce que ce ne sont point nos frères ? Eux aussi luttent pour leur indépendance, pour leur vie, pour la liberté. Moi, je suis avec eux, comme j'étais avec le peuple de Paris, révolté, écrasé et vaincu. »<sup>1</sup> Par ces mots Louise Michel tentait de ramener à la raison ceux des anciens communards qui se changeaient en colons assassins pendant leur exil en Nouvelle-Calédonie. Ces mots n'ont pas vieilli et sonnent comme un reproche lorsque nous assistons au spectacle de la répression coloniale, sans rien faire ou si peu.

Tandis que les médias sont à l'unisson pour n'interroger que des blancs loyalistes (entendez des colons) nous présenter les Kanaks comme des sauvages, tandis que parmi les plus radicaux de ces suprémacistes<sup>2</sup>, on donne la parole à ces deux représentants du camp présidentiel, Nicolas Metzdorf et Sonia Backès, qui criminalisent les Kanaks pour éviter le débat politique et justifier l'intervention militaire et - pour la seconde - en les traitant de racistes, à Nouméa des milices armées de blancs arrogants et riches patrouillent dans les rues et tuent des jeunes gens d'une balle dans le dos, parce qu'ils sont Kanaks.

Nous ne rentrerons pas ici dans les détails de la loi qui modifie le corps électoral, ni sur la pertinence de faire confiance à un Etat colonisateur qui tient à conserver son assise géopolitique dans le Pacifique et la deuxième Zone Economique Exclusive du monde pour organiser des consultations référendaires loyales. Rappelons simplement que depuis 1986, la Nouvelle-Calédonie est inscrite par l'ONU comme un territoire à décoloniser en affirmant : « le droit inaliénable du peuple de la Nouvelle-Calédonie à l'autodétermination et à l'indépendance » et en rappelant qu'il faut « veiller à ce que l'exercice du

droit à l'autodétermination ne soit pas entravé par des modifications de la composition démographique dues à l'immigration. »<sup>3</sup> Nous nous résumerons en une phrase : que fais la France là bas en tant que maître et non qu'invitée ?

Mais d'autres pensent autrement. Après le référendum de 2021, organisé en pleine crise sanitaire, sans tenir compte de la demande de report formulé par les partis kanaks qui l'ont du coup boycotté, référendum qui s'est soldé par un taux de participation de seulement 43,9 %, Emmanuel Macron et son gouvernement considèrent que la question est soldée, puisque le non à l'indépendance l'a emporté. Comment en serait-il autrement venant d'un homme qui se croit légitime quand il n'a pas été choisi par plus d'électeurs que ça ? Et le discours que nous tiennent Darmanin et consorts sonne comme une vieille ritournelle : on y retrouve les mêmes éléments de langage que lors de la répression des « émeutes de banlieues » de l'été dernier. C'est assez cohérent au fond, puisque la jeunesse kanak, cantonnée dans les banlieues de Nouméa ou dans des réserves isolées, connaît les mêmes conditions de vies dégradées et déclassées que les jeunes des banlieues, en pire : « il ne faut pas s'étonner que les expériences de détresse sociale et de racisme quotidien aient fait exploser la cocotte-minute. »<sup>4</sup> Mais aujourd'hui les forces de l'ordre sont là pour soutenir les milices blanches qui patrouillent dans les rues. Depuis 2011 et une loi simplifiant l'achat d'armes à feu, pour 280 000 habitants, 100 000 armes circulent sur l'archipel : « Ces armes seraient, selon Isabelle Merle, directrice de recherche au CNRS, très majoritairement en possession "des populations blanches", sous l'impulsion "du gouvernement loyaliste", qui sont désormais organisées en milice et à l'origine de la mort des trois jeunes kanaks. »<sup>5</sup>

Quant à la situation sur place, voilà ce que rapporte le sociologue Benoit Trépied : « D'après les informations que je reçois, dans ces zones actuellement protégées par les fameuses milices d'autodéfense loyalistes, les gens continueraient aujourd'hui à se baigner et à boire des cocktails, malgré les affrontements à quelques encablures. »

<sup>1</sup> « La Commune. », Louise MICHEL, Paris, La Découverte, 2015 [1889].

<sup>2</sup> Pour se faire une idée, il faut voir le clip de campagne raciste des loyalistes pour le référendum de 2021, (pas facile à trouver) :

<http://canempechepasnicolas.over-blog.com/2021/12/video-racisme-decomplexe-le-csa-interpelle-a-propos-de-clips-anti-independance-en-nouvelle-caledonie.html>

<sup>3</sup> Document ONU, A/56/61 – Deuxième décennie internationale de l'élimination du colonialisme, Rapport du Secrétaire général, Annexe, 22 mars 2001.

<sup>4</sup> « Les jeunes Kanaks vivent une dépossession sociale et coloniale », Lucie DELAPORTE, entretien pour Mediapart avec le sociologue Benoit TREPIED.

<sup>5</sup> « Kanaky-Nouvelle-Calédonie : le gouvernement met le feu aux poudres et refuse d'éteindre l'incendie », IMAZ PRESS , le17 mai 2024.

## ET SI ON PREPARAIT LE PROCHAIN TERRAIN DE JEU... ?

Après la joute débilante pour assommer les masses de jeudi dernier entre les deux joveux de la compromission électoraliste, on a bien compris que l'enjeu ne se situe pas dans le va et vient des élections européennes du mois prochain. A n'en point douter, nous constituons une meute à assagir par des tours et qu'il s'agit de sonder pour en déceler les schèmes propres à être stimulés par le jeu du spectacle des organes médiatiques. Réagira-t-on au concept nauséabond de la double frontière, jeté en divertissement à l'examen populaire ? En mer ? Sur terre ? En l'air ? La température est donnée. Pendant ce temps, un autre maillage des réseaux médiatiques se joue dans les tractations de rachats de la presse par des puissances qui font le climat. Ainsi Marianne, journal créé en 1997, dit de gauche est lorgné par un énième magna de la finance, qui s'ennuie, « pauvre Roi ». En 2017, la direction, entre autres, a poussé des hauts cris en cosignant, dans Mediapart, une tribune de psychanalystes qui s'indignèrent contre la fille du borgne. Depuis, il paraît loin le temps où l'on contrait les menaces contre ce que l'on désignait désignait l'Etat comme étant de Droit. De Droit, des O.P.A. de holding diverses expriment la chose républicaine. Des hommes pleins de misères ont racheté ou se proposent aujourd'hui pour racheter le journal sus-dit.

Et, depuis 2017, il faut trouver des vices de procédures afin de contrer les jugements donnant raison publiquement aux thèses des bordures. En quoi 131 000 exemplaires au tirage d'un tel journal constituent-ils un intérêt pour des gros joueurs de la Finance ? On a vu le milliardaire tchèque Kretinsky, formé à l'Université de Bourgogne, racheter Marianne. Sa holding francophile traverse les frontières, terrestre et mentale, distribuant ses crédits. Mines, centrales à charbon, journaux, tout se tient comme au XIXème dans son empire personnel. Ajoutons-y ses parts dans les clubs de foot, en Tchécoslovaquie ou en Angleterre. Pour d'aussi bons garçons, des supporters s'entre-tuent dans des rixes sur des aires de

CNT-AIT, 22 RUE PASTEUR - cnt-ait-pau.fr

peages ou sur des gradins. Il faudra un peu d'ordre dans tout ce marasme, entend-on piailler ; les jeux arrivent. Le cirque a trouvé de nouveaux terrains d'exercice. Le tchèque, tel un Roi, s'ennuie de nouveau. Et il revend le bien nommé journal. Marianne est à vendre de nouveau. Réduite à une sauce souverainiste par la ligne éditoriale actuelle, c'est aujourd'hui une lutte qui se trame entre ce prince de la pataterie, des smart box,.. j'en passe, et un autre magna de la finance, un autre seigneur du divertissement, à la tête de Virgin Loisirs, Why not...et d'autres espèces dans les holding qui ont la côte au Palais Brongniart. Il faut choisir entre les outsiders français, ouf !, entre Pierre-Edouard Stérin, cheval de Bolloré, et Jean-Martial, le bien nommé, Lefranc. Entre le catho timide mais néanmoins souriant ou le bonhomme à la mèche indisciplinée tombant sur le front, qui choisir ? La course se joue entre Pierre-Edouard ou Jean-Martial ; entre deux holding, deux caractères, dont on nous assure que l'un est moins extrémiste que l'autre. Le second formé à l'IEP de Paris a goûté à la mécanique des structures pyramidales. Et il parie toujours gros dans ses propres fictions, lorsqu'il s'agit d'inventer des jeux ou des scénarii pour ses propres intérêts. Comment ne pas voir une opportunité dans sa fiction intitulée, L'équilibre de la Terreur. Cela mériterait une étude. Tout semble se tenir en creux. Mais il nous faut choisir vite ! Entre le Père Walter ou le Père Walter, c'est tout un, pour ne pas citer à l'emporte-pièces Maupassant. On entend le nouveau maître souffler à ses futurs journalistes : Vous nous écrirez un article sur les violences des supporters français sur les aires d'autoroute, hein, M. Duroy de Cantel ? Pendant ce temps, les parts qu'il possède dans des clubs grandissent. Ou bien : Vous nous écrirez bien un papier sur la nécessaire reprise en mains de la rue par les forces de l'Ordre, hein, Forestier ? Madeleine ! Vous nous pondrez bien quelques lignes sur le duel du Premier ministre et de son outsider, tous deux en lice pour les Européennes ?

Depuis la Troisième République, les mains sur le ventre, on s'invente de nouvelles feuilles de la média-cratie. à se distribuer en comptant sur les plumes plus ou moins moribondes, pendant que le reste rapporte dans la corbeille du Palais Brongniart. Comme le disait la Monographie de la presse parisienne, pamphlet de Balzac, en 1843, sous la Restauration: « Si la presse n'existait pas, il faudrait ne pas l'inventer. »

**DirectFromFrankrom**

Extrait des Illusions Perdues, Lousteau, journaliste, à Lucien de Rubempré, plein d'espoir, poète incompris, et journaliste, à propos de la Presse : « Enfin, mon cher, travailler n'est pas le secret de la fortune en littérature, il s'agit d'exploiter le travail d'autrui. Les propriétaires de journaux sont des entrepreneurs, nous sommes des maçons. Aussi plus un homme est médiocre, plus promptement arrive-t-il ; il peut avaler des crapauds vivants, se résigner à tout, flatter les petites passions basses des sultans littéraires, comme un nouveau-venu de Limoges, Hector Merlin, qui fait déjà de la politique dans un journal du centre droit, et qui travaille à notre petit journal : je lui ai vu ramasser le chapeau tombé d'un rédacteur en chef. En n'offusquant personne, ce garçon-là passera entre les ambitions rivales pendant qu'elles se batront. Vous me faites pitié. Je me vois en vous comme j'étais, et je suis sûr que vous serez, dans un ou deux ans, comme je suis. Vous croirez à quelque jalousie secrète, à quelque intérêt personnel dans ces conseils amers ; mais ils sont dictés par le désespoir du damné qui ne peut plus quitter l'Enfer. »

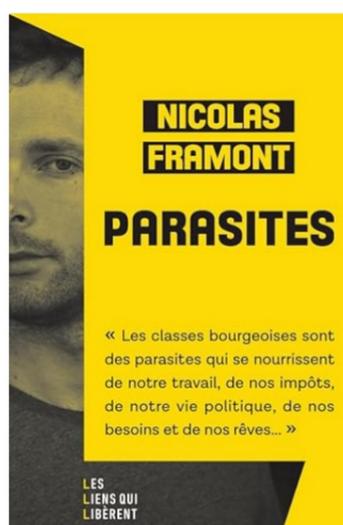
## PARASITES

" La grande démission est un symptôme direct des évolutions du travail qui le rendent insupportable à celles et ceux qui l'occupent. Mais elle est aussi le symptôme de notre dépossession, de notre (dépossession) impuissance à lutter contre ces évolutions qui dévalorisent nos journées. Dans la grande démission, il y a une résistance mélancolique: celle des personnes qui refusent de continuer à "faire de la merde" et "travailler pour des cons", mais qui, en l'absence de possibilité alternative, risquent de passer leur vie à fuir - ce qui est préférable, selon moi, à passer sa vie à subir.

Il en résulte que, particulièrement chez les jeunes générations, nous sommes des centaines de milliers à constituer une main-d'œuvre vagabonde, qui va d'un emploi à l'autre en fonction du temps supportable qu'il est possible d'y passer. La grande démission est donc le symptôme autant qu'une tentative de remède. Ce phénomène est un caillou dans la chaussure de la bourgeoisie, dont le gouvernement aux ordres n'a pas tardé pour tenter de lui retirer. En octobre 2022, le Parlement a voté le durcissement de l'allocation chômage, pour faire de la reprise d'un emploi à n'importe quel prix et dans n'importe quelle condition la norme. Il s'agit de discipliner la main-d'œuvre française et de la forcer à occuper les emplois qu'elle fuit. Dans le même temps, gouvernement et députés ont compliqué le départ des salariés au bout du rouleau : il n'est désormais plus possible de toucher des allocations chômage après un abandon de poste. "

Extrait de "Parasites", Nicolas FRAMONT, Ed. "Les liens qui libèrent", Février 2024, 9,90 euros.

**Transmis par Franck**



**Ta révolte sur notre blog:**

<http://comitedelarevolte64.over-blog.com>

**Voici un article que nous a envoyé une ami Kurde, sur la situation dans son pays:**

### « LE DEFI DE LA FRANCE AVEC LES KURDES »

À toutes les femmes kurdes révolutionnaires qui ont sacrifié leur vie pour l'humanité, la vie et la liberté...

Ces derniers jours, nous sommes témoins des attitudes hostiles de l'État français envers les Kurdes, ainsi que des pratiques répressives qui violent les droits humains et enfreignent ses propres lois. Commençons par la fin : les 27 mars et 9 avril, deux militants kurdes ont été renvoyés en Turquie, où ils subiront inévitablement tortures et l'emprisonnement. Parmi ces deux Kurdes ayant demandé l'asile en France, Firaz Korkmaz, âgé de 24 ans, a été arrêté en Turquie pour le simple fait d'avoir dansé en public sur des musiques traditionnelles kurdes et condamné à 15 ans de prison. En 2020, il est venu en France et a demandé l'asile. Mehmet Kopal, âgé de 37 ans, avait été arrêté en Turquie pour avoir participé à une manifestation. Plus tard, il avait été de nouveau arrêté sans raison alors qu'il marchait dans la rue et avait subi torture et mauvais traitements toute la nuit avant d'être relâché le matin. En raison de la menace pour sa sécurité, il était venu en France pour demander l'asile. Aucun des deux militants kurdes n'avait été impliqué dans des actes violents ou condamné en France. Bien que le jeune Firaz n'ait pas encore reçu sa notification d'OQTF et que Mehmet souffre d'une maladie grave due aux conditions de détention en Turquie, ils ont été délibérément envoyés à la mort par l'État français.

Allant au-delà des demandes de l'État turc concernant les Kurdes, l'État français viole ses propres lois et commet des violations des droits humains. Ses attitudes hostiles et répressives envers les Kurdes ne s'arrêtent pas là. Avec de nouvelles mesures honteuses contraires aux droits d'asile, cinquante Kurdes se sont vu retirer leur statut de réfugié. Sur la base d'accusations fictives, les avoies de quarante Kurdes ont été gelés. Dix Kurdes ont été arrêtés lors de descentes policières. Les locaux de la télévision kurde basée en Belgique ont été brutalement perquisitionnés par les forces spéciales sur ordre de la France, causant des dommages aux équipements techniques. Il y a un fait qui doit être clairement souligné : les Kurdes n'ont jamais été impliqués dans des actions violentes en France, n'ont jamais eu de telles intentions ; au contraire, ils ont été les cibles directes d'attaques terroristes. Un petit rappel s'impose : il serait utile de parler des deux massacres visant les Kurdes en France et de l'attitude de l'État français face à ces attentats terroristes. Le deuxième de ces attentats terroristes, perpétré dix ans après le premier, est encore très frais dans les mémoires. Le 23 décembre 2022, en plein centre de Paris, dans le quartier de Strasbourg Saint Denis, une attaque terroriste armée contre le Centre Culturel Kurde Ahmet Kaya et plusieurs commerces kurdes a causé la mort de trois Kurdes et en a blessé quatre autres.

L'objectif principal de cette attaque était d'assassiner Evîn (Emine Kara), une femme kurde révolutionnaire ayant combattu l'État islamique à Kobane, elle a été abattue d'une balle à bout portant dans la tête. Le musicien kurde Mîr Perwer (Mehmet Şirin Aydın) et Abdullah Kızıl ont été assassinés. D'après les témoins oculaires, la police française est arrivée sur les lieux du meurtre au centre de Paris environ une demi-heure après les faits et un massacre bien plus grand pu être évité grâce à l'intervention des civils qui ont arrêté le meurtrier. Alors que les forces à l'origine de cette attaque terroriste contre les Kurdes ne sont pas encore éclaircies, ce massacre est traité par l'État français comme une affaire judiciaire plutôt que politique. La première des attaques terroristes contre les Kurdes a eu lieu, dix ans auparavant, le 9 janvier 2013, également au centre de Paris. Trois femmes kurdes révolutionnaires, Sakine Cansız, Fidan Doğan et Leyla Şaylemez, ont été assassinées par balles à la tête avec un pistolet muni d'un silencieux dans les locaux du "Bureau d'Information du Kurdistan". Bien que de nombreuses preuves et documents concrets aient révélé que ce meurtre politique soit lié au MIT<sup>1</sup>, les documents du dossier restent inaccessibles et le secret sur l'affaire perdure encore aujourd'hui.

En France, ces meurtres visant les Kurdes sont de nature continue, ce sont des attaques terroristes planifiées et organisées. Non seulement les responsables de ces massacres ne sont pas révélés, mais les mesures répressives contre les Kurdes sont également intensifiées en raison des intérêts économiques et politiques avec l'État turc. Ces intérêts et accords politiques sordides exigent que les Kurdes, qui ont été proclamés héros hier pour avoir sauvé le Moyen Orient et le monde de l'obscurité barbare, violente et massacrant de l'État islamique, soient aujourd'hui considérés comme des terroristes et des ennemis en Europe. La lutte du peuple kurde pour ses droits, pour la liberté et la paix, pour construire une vie digne, ne peut pas être criminalisée. Les sacrifices faits par le peuple kurde, en particulier par les femmes kurdes et les révolutionnaires kurdes, pour défendre l'humanité ne peuvent pas être oubliés. Ce que la France doit faire pour se disculper qui viole les droits de l'homme sous de nombreux aspects est de cesser d'exercer des pressions sur le peuple kurde, éclaircir les forces derrière les massacres commis contre les Kurdes, retirer le PKK de la liste des organisations terroristes et reconnaître la lutte pour la liberté du peuple kurde. La lutte pour la liberté du peuple kurde est un combat qui doit être étroitement suivi et soutenu par tous les défenseurs de la liberté et les révolutionnaires dans tous les pays aujourd'hui. Le PKK n'est pas une organisation terroriste, c'est un mouvement de liberté qui lutte contre le terrorisme. Elle puise sa force du peuple et se bat sous la direction du peuple, pour le peuple, pour l'humanité, pour la liberté et pour la vie. Comme le crie d'une seule voix du peuple kurde : Le PKK c'est le peuple, le peuple c'est le PKK !

<sup>1</sup> L'Organisation nationale du renseignement Turc